



AVIS PUBLIC : DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance publique qui sera tenu lundi le 8 août 2022 à 20h
au 25, rue de L'Église à Notre-Dame-de-Ham

STATUERONT sur la demande de dérogation mineure suivante

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demanderesse souhaite réduire la marge de recul avant pour son bâtiment agricole. La propriété est localisée dans la zone A2. Selon la grille des normes et usages du règlement de zonage, la marge de recul applicables est de 15 mètres.

La demande vise à obtenir l'autorisation de modifier son bâtiment afin de réduire la marge de recul avant de 15 mètres à 5,7 mètres.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: 65, rang 2 Sud, Notre-Dame-de-Ham, QC,

Lot # 6 208 970 cadastre du Québec

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h le 25 juillet 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier